



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 010-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 24 mars 2025, le *Règlement 010-25 Modifiant diverses dispositions réglementaires en matière d'urbanisme*.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de L'Érable, à la séance du 16 avril 2025.

Il est donc en vigueur, conformément à la loi, à compter de la délivrance du certificat de conformité émis par le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, en date du 17 avril 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 17 avril 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'GF', with a small dash to the right.

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière